

**Attention**, cet exemple de check-list ne remplace pas l'attestation de conformité. Par contre, si toutes les questions appellent une réponse par « oui », alors l'installation photovoltaïque est vérifiable par le Consuel, en vue de l'obtention du visa de l'attestation de conformité.

| Pour toute installation raccordée au réseau public de distribution avec ou sans stockage   | OUI | NON |
|--|-----|-----|
| La partie générateur PV possède-t-elle la double isolation électrique (classe II) ?  |     |     |
| L'installation est-elle équipée d'une protection de découplage conforme à la prénorme DIN VDE 0126-1-1 (certificat de conformité) ?  |     |     |
| En maison individuelle ou en appartement, tous les circuits terminaux de l'installation sont-ils protégés par DDR à haute sensibilité ( $\leq 30$ mA) ?  |     |     |
| Le logement et l'installation photovoltaïque ont-ils une même prise de terre ?<br>Les conducteurs de protection (PE) ont-ils une section adaptée ?<br>La valeur de la résistance de la prise de terre est-elle adaptée à la sensibilité du DDR à l'origine de l'installation ? |     |     |
| La liaison équipotentielle, reliant la structure métallique des modules photovoltaïques et les masses à la terre, a-t-elle une section suffisante ?<br>La résistance des conducteurs de protection (PE) et de liaison équipotentielle est-elle $\leq 2 \Omega$ ?               |     |     |
| Le degré de protection IP du matériel est-il au minimum IP2X (ou IPXXB) ?<br>Les boîtes et armoires sont-elles ouvrables uniquement à l'aide d'une clé ou d'un outil ?   |     |     |
| Le choix des câbles et de leurs dispositifs de protection contre les surintensités est-il satisfaisant ?   |     |     |
| Un interrupteur-sectionneur bipolaire est-il en place sur le câble principal PV ?  |     |     |
| Le courant assigné de cet appareillage est-il correctement dimensionné ?<br>Est-il spécifié pour du courant continu ?  |     |     |
| Si une partie de l'installation AC chemine dans le logement, existe-t-il un appareil permettant d'assurer la coupure d'urgence en plus des DDR 30 mA et 500 mA, si ces derniers ne sont pas accessibles depuis le logement ?   |     |     |
| Chaque matériel est-il conforme à la norme le concernant ?<br>S'il est placé à l'extérieur, possède-t-il les degrés de protection IP et IK adaptés ?   |     |     |
| La signalisation (relative au danger d'une production constante d'électricité) est-elle présente sur les boîtes, enveloppes, câbles de la partie courant continu et à proximité du (des) disjoncteur(s) de branchement côté AC (production et/ou consommation) ?               |     |     |
| Un dossier technique comportant notamment un schéma électrique unifilaire de l'installation et une description de la procédure d'intervention a-t-il été réalisé ?   |     |     |
| Dans le cas d'une installation raccordée au réseau public de distribution avec stockage  | OUI | NON |
| Si l'onduleur ne possède pas d'isolement galvanique, y a-t-il un dispositif différentiel de type B immédiatement en aval de l'onduleur côté AC ?   |     |     |
| Si l'installation est prévue pour fonctionner en mode déconnecté du réseau, le rétablissement du schéma de liaison à la terre est-il prévu ?   |     |     |
| Le circuit batterie est-il correctement protégé contre les surintensités ?   |     |     |
| En immeuble collectif d'habitation, dans le cas de batteries Li-ion, l'enveloppe contenant les batteries d'accumulateurs est-elle placée dans un local technique des services généraux ?   |     |     |
| En maison individuelle, dans le cas de batteries Li-ion, ces batteries sont-elles placées hors des pièces principales, de la cuisine, des pièces d'eau, des dégagements, des circulations, et des greniers ?   |     |     |
| L'étiquetage correspondant à la présence de stockage par batteries a-t-il été correctement mis en œuvre (partie AC, partie DC et local ou enveloppe intégrant la batterie) ?   |     |     |